



ALERTE HARCÈLEMENT (ESPACE VICTIMES)

Que vous soyez intérimaire, CDI intérimaire ou permanent, vous pouvez être confronté au harcèlement sous toutes ses formes durant votre carrière professionnelle. Cette situation reste inacceptable !

Que l'acte soit moral, à connotation sexiste, sexuel, c'est un outrage.

Si vous êtes victime ou l'avez été : Vous n'êtes plus seul-e - à partir du jour où vous contactez la CGT Manpower

> Si vous êtes témoin ou l'avez été : Vous devez réagir

> La Cellule Harcèlement de la CGT Manpower vous accompagnera, y compris de manière anonyme si tel est votre souhait.

Cette violence peut être :

- Verbale (insulte, moquerie, raillerie) ;
- NON Verbale (grimace, gestes obscènes) ;

- Psychologique (propagation de rumeurs, processus d'isolement) ;
- OU Physique (coups, menaces, attouchements).

La CGT Manpower a les moyens de vous aider. Nous sommes présents pour vous accompagner et vous protéger car vous êtes des victimes. Nous mettrons tout en œuvre pour que la Direction prenne les mesures nécessaires afin de faire cesser ces agissements ainsi que de faire sanctionner les agresseurs.

Des lois existent et il faut les faire appliquer !

Sachez que la CGT Manpower intervient régulièrement aux côtés des salarié-e-s victimes de harcèlement.

La CGT Manpower réaffirme son engagement contre les violences sexistes et sexuelles au travail.



POUVOIR D'ACHAT

Depuis 10 ans, les salaires n'ont pas été augmentés suivant l'inflation et durant toutes ces années, vous avez perdu du pouvoir d'achat.

Aujourd'hui vous êtes devenus des salarié-e-s modestes mais pauvres, les prix augmentent et les salaires stagnent.

Que vous soyez en CDI, CDD ou intérimaire, quelle que soit votre qualification ou votre classification, vous subissez de plein fouet toutes ces augmentations.

Les directions des entreprises, malgré des bénéfices records et de gros dividendes

versés aux actionnaires, refusent d'appliquer des augmentations générales à hauteur de l'inflation impactant depuis plusieurs années le pouvoir d'achat de ses salarié-e-s.

Chez Manpower, comme ailleurs, la DRH est contre les augmentations générales, le pouvoir d'achat des salarié-e-s n'est basé que sur les primes, avec un système compliqué pour que ces dernier-e-s ne puissent pas les calculer. Les salaires sont basés sur le marché, ce qui n'est pas le cas des primes, certaines agences en perçoivent, d'autres pas.

**La CGT Manpower se bat pour vos salaires.
La CGT Manpower pour tout et pour tous.**

Je me syndique pour connaître et défendre mes droits, pour donner du poids à la **CGT Manpower** pour la défense des intérêts des salarié.e.s.

Bulletin d'adhésion à renvoyer à : **Syndicat CGT Manpower - 261, rue de Paris - 93100 Montreuil** accompagné de votre règlement de cotisation (1% de votre salaire net avec un minimum de 11€ mensuel).

Nom Prénom

Adresse

Code Postal Ville

Tél. Mobile

Email

N° de matricule..... N° d'intérimaire.....

Date de naissance Profession

Agence Manpower

Montant cotisation mensuelle Date prélèvement souhaitée

Signature

N'OUBLIEZ PAS VOTRE RIB.

A noter : 66% du montant de votre cotisation vous seront remboursés par crédit d'impôt ou déduits de vos impôts sur le revenu soit au final un montant de 3,66€ par mois. Et si vous n'êtes pas imposable, cela vous donnera droit à un crédit d'impôt. Votre adhésion restera confidentielle.

